

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 02 juillet 2021**

**Etaient présents :** Mme BOGEY Françoise, M BOUVERET Philippe, M MICONNET Robert, Mme PETIOT-MAUCHAMP Marie-Josette, Mme SIMONIN Marie-Christine, M SIXDENIER Claude, Mme VANTARD Béatrice, M VINCENT Cyrille.

**Etaient absents :**

**Etaient excusés :** M GUYENNOT Fabrice, Mme REBOUILLAT Amélie,

**Procurations :** M GUYENNOT Fabrice donne pouvoir à Mme VANTARD Béatrice

**A été nommée secrétaire de séance :** Mme BOGEY Françoise

**Carte Avantages Jeunes**

Le Conseil Municipal décide d'offrir la Carte Avantage Jeunes pour l'année 2021-2022 aux enfants de la commune nés entre le 01/01/2003 et le 31/12/2015, qui se seront inscrits avant le 1<sup>er</sup> août 2021 sur la liste ouverte à cet effet à la Mairie.

**Choix de l'emplacement du futur atelier**

Le Conseil Municipal décide d'un projet de construction d'un atelier en raison du manque d'un bâtiment pour le stockage du matériel de la commune et d'un atelier pour l'agent communal. L'achat du bâtiment Place de l'Eglise n'ayant pas abouti, il décide de faire étudier le projet de construction par un architecte sur la parcelle YC 4 à côté du cimetière.

**Délégations au Maire en matière d'urbanisme**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux; lorsque les crédits sont prévus au budget.

**Devis fossés**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise PELLETIER pour la réalisation des travaux de curage des fossés pour un montant de 1€ HT le mètre linéaire.

**Choix des panneaux pour la Mairie et les bâtiments communaux**

Suite aux différents travaux ayant modifié les façades des bâtiments communaux et leurs fonctions, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise PIXEL CREATION pour un montant de 378,00 € TTC pour la pose de panneaux d'information.

**Décision modificative – Frais d'étude**

Afin de pouvoir procéder à l'enregistrement des frais d'études des travaux réalisés lors de la réhabilitation de la Mairie, le Conseil Municipal, décide de procéder à la modification budgétaire suivante :

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & f	-24 335,67	203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & f	24 335,67
2131 (041) : Bâtiments publics	24 335,67	2131 (041) : Bâtiments publics	-24 335,67
	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

**Reprise de concessions abandonnées et/ou de sépultures en terrain commun**

Afin d'optimiser la gestion du cimetière, une reprise des concessions abandonnées et/ou de sépultures en terrain communs est envisagée. Le Conseil Municipal dit que dans un premier temps le travail sera effectué sur les 4 rangs qui sont situés après l'espace cinéraire. Marc VANTARD, Marie-Josette PETIOT, Robert MICONNET, Claude SIXDENIER, Béatrice VANTARD, Philippe BOUVERET constituent le groupe de travail chargé de faire un état des lieux des sépultures à reprendre.

**Désignation d'un huissier de justice pour engager une procédure d'expulsion**

Monsieur le Maire expose qu'un locataire d'un logement communal ne règle plus ses loyers. Différents entretiens et interventions n'ont pas permis de trouver une solution pour purger la dette. Cette situation ne peut pas perdurer. Il y a lieu d'envisager l'engagement d'une procédure d'expulsion. Cette dernière ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice. Le Conseil Municipal accepte la désignation d'un huissier de justice pour engager la procédure d'expulsion et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**Rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Bresse Nord**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Bresse Nord.

**Rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service public de l'Assainissement non collectif du SICED BRESSE NORD**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service public de l'Assainissement non collectif du SICED BRESES NORD.

**Délégués au Syndicat des Eaux Bresse Nord**

Suite à la démission de Madame Lina DROZ-GREY du conseil municipal en date du 21 mai 2021, le Conseil Municipal désigne Monsieur Robert MICONNET délégué au Syndicat des Eaux Bresse Nord.

**Questions diverses :**

- Arrosage des fleurs
- Repas des anciens : aura lieu le 12 septembre 2021 en fonction des mesures sanitaires en vigueur.
- Lancement du projet du lotissement
- Assurances : les contrats ont été revus
- Ordures ménagères : porte à porte obligatoire à partir du 01/01/2023

La séance est levée à 23h.

*Compte rendu affiché ce jour.*

Mouthier en Bresse, le 13 juillet 2021